

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN LIGNE
DE CHEQUES CADEAUX SUR www.chequecadeau.fr**
(180515)

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV ») régissent la vente à distance des chèques cadeaux Mon Cadeau Liberté, Mon Cadeau Rentrée et Mon Cadeau Culture (« Chèque Cadeaux ») sur le site internet www.chequecadeau.fr (« Site ») par SODEXO PASS FRANCE, Société Anonyme au capital de 61 623 908 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 340 393 065, dont le n° de TVA intracommunautaire est FR67340393065 et dont le siège est situé 19 Rue Ernest Renan – 92022 Nanterre cedex (« Sodexo »), à des entreprises et comités d'entreprise situés sur le territoire français (« Client »).

Les présentes CGV expriment l'intégralité des obligations et des droits des parties. Le Client a la possibilité de les sauvegarder et de les imprimer. Préalablement à toute transaction, le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et déclare expressément les accepter sans réserve, dès lors qu'il coche la case prévue à cet effet. A défaut, sa commande ne sera pas validée.

Les conditions générales d'utilisation et mentions légales du Site sont disponibles sur le Site, à l'adresse : www.chequecadeau.fr.

2. Durée

A compter de la date d'acceptation des présentes, Sodexo et le Client sont liés par un contrat de fourniture de titres conclu pour une durée indéterminée.

Toute commande sera régie par les CGV en vigueur sur le Site au jour de la commande du Client. Chacune des parties peut mettre fin au contrat à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de trois mois durant lequel le Client reste lié à Sodexo.

3. Commandes

Les commandes sont passées électroniquement via le Site. Le Client reconnaît être conscient des risques inhérents à l'usage d'un outil informatique ou d'internet pour le passage d'une commande.

Aucune commande ne pourra être prise en compte si toutes les rubriques d'informations ne sont pas parfaitement renseignées. Sodexo ne procédera à aucune annulation de commande.

Les données enregistrées par Sodexo sur le Site constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées entre Sodexo et le Client. Les données enregistrées par le système de paiement constituent la preuve des transactions financières.

Sauf accord dérogatoire, toute commande de Chèques Cadeaux dûment complétée et signée par le Client ne sera traitée par Sodexo que si elle est accompagnée du règlement intégral de la commande. Sodexo se réserve le droit (1) de ne traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement et (2) de refuser un règlement par chèque bancaire. En cas de règlement incomplet, Sodexo en informera le Client et se réservera le droit d'honorer ou non la commande ou toute autre commande future en fonction du montant restant dû.

4. Obligations de Sodexo

Sodexo s'engage à fournir, au choix du Client, des chèques cadeaux « Mon Cadeau Liberté » de l'évènement URSSAF sélectionné par le Client lors de sa commande, des chèques cadeaux de l'évènement URSSAF rentrée scolaire « Mon Cadeau Rentrée », des chèques cadeaux « Mon Cadeau Liberté » hors évènement URSSAF (incentive) ou des chèques cadeaux culture « Mon Cadeau Culture » sous forme de chéquiers ou en vrac.

Dans le cas d'une livraison du Client, des bénéficiaires, ou de toute autre personne physique ou entité tierce désignée par le Client (ci-après individuellement désignés « Destinataire ») par coursier ou transporteur, Sodexo s'engage à mettre les Chèques Cadeaux à la disposition du coursier ou du transporteur (autre que les services postaux), dans les 3 jours ouvrés à compter de la validation de la conformité de la commande (ou dans les 5 jours ouvrés à compter de la validation de la conformité de la commande en cas de demande par le Client d'une mise sous pli des Chèques Cadeaux), pour une livraison au(x) lieu(x) de livraison indiqué(s) de façon clairement identifiable par le Client lors de sa commande ; ceci sauf survenance d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code

civil ou tout événement rendant l'exécution des présentes plus onéreuse. Dans une telle hypothèse, Sodexo s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer dans les meilleurs délais. Le délai moyen de livraison observé est de 2 jours ouvrés. Ce délai, qui n'est pas de la responsabilité de Sodexo, est mentionné à titre indicatif et correspond au délai annoncé par les transporteurs et livreurs utilisés par Sodexo.

Dans le cas d'une livraison par les services postaux, Sodexo s'engage à envoyer les Chèques Cadeaux au Destinataire, par lettre suivie. Le délai de traitement de la commande par Sodexo est de 5 jours ouvrés à compter de la validation de la conformité de la commande, auquel s'ajoute le délai d'acheminement par les services postaux ; ceci sauf survenance d'un cas de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil ou tout événement rendant l'exécution des présentes plus onéreuse.

Sodexo renverra au Client les Chèques Cadeaux récupérés suite à des plis non distribuables (« PND »), correspondant notamment aux anomalies d'adresse, boîte inaccessible, etc.

Si le nombre de PND est supérieur ou égal à 5% du nombre de plis envoyés par commande de Chèques Cadeaux par Sodexo aux Destinataires, Sodexo refacturera au Client, pour chaque PND, les frais de scannage, de reconditionnement et de mise à disposition au transporteur et le coût de réexpédition des plis au Client.

Si le nombre de PND est inférieur à 5% du nombre de plis envoyés par commande de Chèques Cadeaux par Sodexo aux Destinataires, Sodexo refacturera au Client pour chaque PND, le coût de réexpédition des plis au Client.

Cette facturation sera effectuée suite à chaque reporting faisant état des PND pour le semestre antérieur aux tarifs en vigueur au jour où Sodexo est informé de l'existence des PND.

L'envoi en lettre suivie ne vaut que pour les Destinataires ayant une adresse postale en France métropolitaine, Monaco, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy.

5. Obligations du Client

Le Client s'engage à communiquer à Sodexo ses coordonnées exactes afin de permettre son identification et le traitement de sa commande.

Le Client s'engage à régler à la commande la valeur faciale des Chèques Cadeaux, le montant des frais de service et des frais de livraison, en un seul règlement libellé à l'ordre de Sodexo Pass France.

Pour les Clients privés, conformément à l'article L.441-6 du Code de Commerce, à défaut de règlement dans les délais, des pénalités de retard seront dues de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'un quelconque rappel. Le taux d'intérêt annuel de ces pénalités est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Pour les Clients publics, tout retard de paiement d'une quelconque facture fait courir, de plein droit, des intérêts de retard calculés conformément à l'article 98 du Code des Marchés Publics et à ses décrets d'application, à compter de la date d'échéance mentionnée sur la facture impayée, et ce jusqu'au règlement effectif et intégral.

Aux intérêts de retard s'ajoutera une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ qui sera due de plein droit, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure ou d'un quelconque rappel. Lorsque les frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire visant à couvrir l'intégralité des frais de procédure de recouvrement de créances engagés sera facturée au Client.

Le Client s'engage à ne pas divulguer à des tiers les conditions commerciales qui lui sont accordées par Sodexo, à l'exception de toute autorité administrative ou judiciaire fondée à en obtenir communication.

6. Tarification

Les tarifs proposés sur le Site sont des tarifs spécifiques à la vente en ligne sur le Site et ne pourront être cumulés avec toutes autres conditions particulières négociées avec le Client.

Les tarifs mentionnés sur le Site sont en euros. La contrevalet, les frais de livraison et les frais de services sont indiqués en hors taxes et le montant total de la commande est affiché toutes taxes comprises, étant précisé que la valeur faciale des Chèques Cadeaux n'est pas soumise à TVA. Toutes

les commandes sont payables en euros. La prestation de services décrite à l'article « Obligations de Sodexo » est réalisée aux conditions tarifaires en vigueur à la date de la commande.

Les tarifs seront mis à jour en fonction de l'évolution générale du barème de prix de Sodexo et des frais d'acheminement. En tout état de cause, le fait pour le Client de passer commande de Chèques Cadeaux après l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs implique l'acceptation de ces nouvelles conditions de commande par le Client.

7. Mode de règlement

Le règlement des commandes s'effectue, selon les modes de paiement proposés lors du processus de commande ; Sodexo se réservant le droit de ne proposer qu'un ou plusieurs modes de règlement à sa discrétion. Aucune réclamation du Client à ce titre ne sera recevable.

Quel que soit le mode de règlement, le Client devra impérativement suivre les procédures de paiement indiquées sur le Site (exemple : mentionner le libellé indiqué dans le virement, etc...).

En cas de règlement par carte bancaire, le Client est informé que seules les cartes bancaires suivantes sont acceptées : Carte Bleue, Visa, Mastercard. Lorsque le Client a choisi ce mode de règlement, il est redirigé sur le site internet sécurisé du Crédit du Nord pour la saisie de son numéro, de l'échéance de validité et du cryptogramme de sa carte bancaire. Ces numéros et codes saisis ne transitent jamais par les serveurs de Sodexo et ne sont donc jamais ni visualisés, ni enregistrés par Sodexo. Après finalisation de la procédure de paiement sur le site du Crédit du Nord, le Client revient sur le Site.

En cas de règlement par chèque bancaire, alors que ce mode n'était pas autorisé par Sodexo, Sodexo se réserve le droit de refuser ce règlement. Dans ce cas, le chèque bancaire remis à Sodexo sera restitué au Client. Dans le cas où le règlement par chèque bancaire autorisé par Sodexo serait refusé pour insuffisance de provision ou défaut de signatures, les frais bancaires de rejet supportés par Sodexo seront refacturés au Client.

Quel que soit le mode de règlement choisi, la commande sera bloquée en attente de règlement conforme puis annulée dans le délai de 90 jours calendaires faute de réception par Sodexo du règlement conforme.

Le Client ne pourra effectuer aucune compensation en application des dispositions des articles 1347 et suivants du Code Civil, entre toute somme due par Sodexo et toute somme due par le Client, sauf accord préalable et écrit de Sodexo.

Sodexo se réserve le droit d'annuler toute commande d'un Client avec lequel existerait un litige de paiement, sans que celui-ci puisse réclamer une quelconque indemnité à quelque titre que ce soit.

8. Propriété et risques

8.1. Les Chèques Cadeaux restent la propriété de Sodexo jusqu'au paiement intégral de la commande par le Client. En cas de non-respect des conditions de paiement, le Client s'engage, à première demande de Sodexo, à renvoyer immédiatement l'intégralité des Chèques Cadeaux non encore payés à INDIGO - Avoir CC - TSA 5002 – 51420 Witry-lès-Reims.

8.2. Dans le cas des livraisons par coursier ou transporteur (autre que les services postaux), le transfert des risques au Client est effectif dès la remise des Chèques Cadeaux au Destinataire. Dans ce cas, les éventuels dommages constatés à la réception des Chèques Cadeaux devront faire l'objet de réserves formelles et immédiates auprès de l'opérateur en charge du transport. À défaut, il appartient au Client d'apporter la preuve que le dommage a eu lieu pendant le transport. Sous peine d'irrecevabilité, toute réclamation devra être adressée à Sodexo Pass France – Service Clients - 19, rue Ernest Renan - 92022 Nanterre Cedex, par lettre recommandée avec avis de réception, éventuellement complété d'un envoi par e-mail à serviceclients.spf@sodexo.com, avec tout élément de preuve nécessaire, dans les 3 jours ouvrables suivant la livraison. Tout retour de Chèques Cadeaux à Sodexo suite à des réserves se fait par le Client sous la seule responsabilité de ce dernier.

8.3. Dans le cas des livraisons par les services postaux en lettre suivie, le transfert des risques au Client est effectif dès la distribution des Chèques Cadeaux dans la boîte aux lettres du Destinataire.

La lettre suivie ne permettant pas d'effectuer une remise contradictoire des plis, les informations communiquées par les services postaux relatives au suivi de la lettre feront foi et auront valeur de preuve entre Sodexo et le Client, ce que le Client accepte.

En cas de 1^{ère} réclamation relative à une non-réception par un Destinataire, transmise par le Client au plus tard 30 jours calendaires suivant la date d'expédition du pli, Sodexo procèdera à une réclamation

auprès des services postaux. Sodexo refabriquera les Chèques Cadeaux et les renverra à sa charge au Destinataire sous réserve de la transmission par le Client à Sodexo dans le délai susvisé, de la copie d'un justificatif d'identité du Destinataire et de la déclaration de non-réception effectuée par le Destinataire auprès du Client.

A compter de la 2^e réclamation relative à une non-réception par un même Destinataire, transmise par le Client au plus tard 30 jours calendaires suivant la date d'expédition du pli, Sodexo procédera à une réclamation auprès des services postaux. Sodexo refabriquera les Chèques Cadeaux et les renverra à sa charge au Destinataire sous réserve de la transmission par le Client à Sodexo dans le délai susvisé, de la copie d'un justificatif d'identité du Destinataire, de la déclaration de non-réception effectuée par le Destinataire auprès du Client et d'une copie de la plainte du Client ou du Destinataire auprès des autorités judiciaires.

Tout non-respect de cette procédure de réclamation a pour conséquence soit la non-refabrication des Chèques Cadeaux soit leur refabrication aux frais du Client, à savoir la valeur faciale des titres refabriqués et le prix de l'affranchissement en lettre suivie.

Si postérieurement à une refabrication aux frais de Sodexo, les services postaux confirment la distribution du pli objet d'une réclamation, la refabrication des Chèques Cadeaux sera refacturée au Client, à savoir la valeur faciale des titres refabriqués et le prix de l'affranchissement.

En tout état de cause, aucune refabrication ne sera initiée par Sodexo à ses frais si les services postaux indiquent que le pli est en cours d'acheminement.

Enfin, toute refabrication due à une communication erronée par le Client d'une adresse du Destinataire sera effectuée aux frais du Client.

9. Perte, vol et opposition

Sodexo ne saurait être responsable de quelque manière que ce soit d'une perte ou d'un vol de Chèques Cadeaux survenant après leur remise au Client ou à tout tiers désigné par ce dernier. Les Chèques Cadeaux sous la responsabilité du Client qui seraient perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à échange, ni à remboursement. Aucune opposition ou interdiction quelconque relative à l'acceptation d'un Chèque Cadeaux par le réseau d'affiliés Sodexo ne sera possible.

10. Retours de Chèques Cadeaux

Les retours par le Client de Chèques Cadeaux non périmés à la date du retour, pour avoir ou échange aux conditions ci-après, se font sous sa seule responsabilité ; le Client s'engageant à se conformer aux paliers d'assurance des valeurs définies par l'opérateur en charge du transport.

Les retours feront l'objet, au choix du Client, moyennant des frais de gestion toutes taxes comprises de 10% du montant retourné : (a) soit d'un avoir d'un montant égal à la valeur faciale facturée et payée lors de la vente, déduction faite de toute remise et des frais de gestion indiqués ci-dessus ; (b) soit d'un échange contre des Chèques Cadeaux non personnalisés, de même catégorie, du nouveau millésime, d'un montant total égal à la valeur faciale facturée et payée lors de la vente, déduction faite de toute remise et des frais de gestion indiqués ci-dessus.

Pour que les retours soient recevables, le Client devra envoyer le bordereau de retour dûment complété accompagné des Chèques Cadeaux. Dans tous les cas de remise non conforme (Chèques Cadeaux ne pouvant être lus par nos systèmes. Exemple : présence de trombone, agrafe, chèque endommagé, etc), celle-ci fera l'objet de frais forfaitaires de 50€ HT déduits du montant de l'échange ou de l'avoir.

L'adresse de destination des retours est INDIGO, Avoir CC - TSA 5002, 51420 Witry Les Reims.

11. Réglementation applicable aux Chèques Cadeaux

Le Client fait son affaire de toutes dispositions légales et réglementaires, notamment fiscales et sociales, liées à l'attribution de Chèques Cadeaux et à leur utilisation.

Sodexo ne pourra être tenue responsable par le Client ou par un bénéficiaire, ni de l'absence de déclaration aux administrations compétentes, ni des conséquences de l'attribution de Chèques Cadeaux. Le Client et le bénéficiaire sont seuls responsables des conséquences de l'utilisation de leurs Chèques Cadeaux.

Le Client ne pourra exécuter lui-même ou faire exécuter par un tiers une obligation inexécutée par Sodexo, aux frais de cette dernière, qu'après accord écrit préalable de Sodexo sur les modalités de cette exécution.

12. Interdiction de revente

Sauf accord préalable écrit de Sodexo, le Client s'interdit de revendre les Chèques Cadeaux. Sodexo se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec tout Client manquant à cette obligation et ce, sans préavis ni indemnités.

13. Acceptation par les Affiliés

Les Chèques Cadeaux sont valables auprès des enseignes affiliées (sauf mentions particulières ou limitations présentes sur les chèques). Le refus par tout affilié appartenant au réseau d'acceptation Sodexo ou tout autre manquement d'un affilié, ne pourra entraîner la mise en jeu de la responsabilité de Sodexo. Les affiliés sont seuls responsables des biens et services vendus contre remise de Chèques Cadeaux.

14. Données à caractère personnel

Chacune des parties atteste à l'égard de l'autre qu'elle s'engage à respecter à tout moment ses obligations respectives en vertu de la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel dans le cadre du traitement de données à caractère personnel de l'autre partie et dans l'exécution de ses obligations contractuelles.

A ce titre, et en complément des présentes CGV, les parties sont liées par un accord relatif au traitement des données à caractère personnel qui régira le traitement de ces données pendant toute la durée de la relation commerciale entre Sodexo et son Client.

Sodexo agit en tant que sous-traitant de tout traitement de données à caractère personnel en lien avec l'émission et la fourniture de Chèques Cadeaux ; le Client étant le responsable de traitement.

Le Client autorise Sodexo, et toute société la contrôlant, à le citer à titre de référence commerciale.

15. Droit et Compétence juridictionnelle

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Tout litige lié à leur conclusion, leur exécution, leur interprétation ou leur résiliation est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nanterre pour un Client privé ou du Tribunal Administratif dans le ressort duquel est établi le Client pour un Client public.

16. Acceptation

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées.